



Ai-je le droit de vendre certains objets faits maison ?

Par **Ertaim**, le **12/01/2013** à **14:51**

Bonjour,
Tout d'abord veuillez m'excuser si ce n'est pas la bonne rubrique, mais je n'en ai pas trouvé de plus adapté.
J'ai une passion qu'est l'aéromodélisme et j'aime fabriquer et monter des petits engins volants (avions, hélicoptères, et certains modèles plus gros qui ne sont pas à considérer comme des jouets...). J'aimerais en vendre sur des sites comme leboncoin ou ebay, mais je me demandais si j'avais vraiment le droit, ou bien si je ferais de la concurrence déloyale ou autre aux vendeurs professionnels ? (car je vendrai mes fabrications moins cher évidemment)
Je n'envisage pas d'en vendre des dizaines donc je représenterai une "concurrence" (si l'on peut employer ce terme dans ma situation) négligeable ! Mais j'aimerais tout de même en vendre plusieurs pour "arrondir mes fins de mois".
Je souhaite simplement m'assurer que je ne fais rien d'illégal.
Merci pour votre aide.
Cordialement.
PS : si je ne m'adresse pas au bon endroit, pouvez-vous m'indiquer un forum/endroit où poser ma question svp ?